

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 551 7700 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
692^{ème} RÉUNION

ADDIS ABÉBA, ETHIOPIE
13 JUIN 2017

PSC/PR/BR.(DCXCII)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a consacré sa 692^{ème} réunion tenue le 13 juin 2017 à une séance publique sur le thème: «mettre fin aux mariages précoces».

Le Conseil a pris note des allocutions d'ouverture du Président du CPS, S.E. Madame l'Ambassadrice Susan Sikaneta de la République de Zambie, et de la Commissaire aux Affaires sociales de l'UA, S.E. Madame Amira El Fadil. Le Conseil a également pris note des présentations faites par la Rapporteuse spéciale de l'UA pour « mettre fin aux mariages précoces», Madame Marie-Christine Boucoum, la Représentante adjointe du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) en Éthiopie, Docteur Shalini Bahuguna, le Directeur adjoint de Save the Children en Somalie, M. Ebrima Saidy, et le Directeur régional adjoint de Plan International pour l'Afrique orientale et australe, M. David MacDonald. Le Conseil a en outre pris note des déclarations faites par les représentants des États membres de l'UA, de la communauté diplomatique et des organisations internationales.

Le Conseil et les participants ont exprimé leur préoccupation face à l'augmentation considérable des cas de mariages précoces et d'autres formes d'abus à l'encontre les enfants, en particulier les jeunes filles, dans nombre de pays africains.

Le Conseil et les participants ont reconnu que la promotion des droits des femmes et des jeunes filles est fondamentale non seulement pour tirer profit du dividende démographique de l'Afrique, mais également pour réaliser les objectifs de développement durable de l'Agenda 2063 de l'UA et de l'Agenda 2030 des Nations unies. Ils ont également reconnu que le mariage précoce affecte directement la santé, les droits, le bien-être et l'avenir des enfants, en particulier les jeunes filles. Ils ont en outre noté que les mariages précoces ont un impact négatif durable non seulement sur les victimes, mais également sur leurs familles et leurs communautés, et qu'outre le préjudice économique, ils perpétuent également les cycles intergénérationnels de la pauvreté.

Le Conseil et les participants ont souligné que la scolarisation des jeunes filles est l'un des instruments les plus efficaces pour mettre fin aux mariages précoces. À cet égard, ils ont exhorté les États Membres à approuver et à mettre en œuvre la Déclaration sur les écoles sûres et à élaborer des plans d'action pour l'éducation des réfugiés, en vue d'assurer une éducation inclusive et de qualité aux enfants réfugiés en Afrique. Par ailleurs, ils ont souligné l'importance que revêt la conscientisation des jeunes filles à risque et celles qui sont déjà dans les mariages précoces, avec les informations nécessaires sur la santé sexuelle et reproductive, ainsi que sur les connaissances pratiques courantes de la vie et les réseaux de soutien.

Le Conseil a souligné la nécessité pour les États membres de criminaliser les mariages précoces, en vue de dissuader et de sanctionner sévèrement les auteurs des abus contre les enfants, y compris le mariage précoce. Dans le même contexte, le Conseil et les participants ont

également souligné l'importance de mettre en place des mécanismes appropriés pour apporter un soutien psychosocial et psychologique, ainsi que des services de santé reproductive pour les victimes d'abus sexuels, y compris celles des mariages précoces.

Le Conseil et les participants ont souligné l'importance d'assurer à tous les soldats de la paix de recevoir une formation dans la sauvegarde des enfants et de donner des orientations aux forces nationales de défense et de sécurité des États membres sur les questions relatives aux droits de l'enfant, afin de garantir que des mesures de protection appropriées sont mises en place pour les enfants victimes d'abus et d'exploitation, y compris les mariages précoces, en particulier les jeunes filles en situations d'urgence ou de conflit.

Le Conseil et les participants ont également souligné la nécessité de promouvoir et de mettre en œuvre des programmes intégrés et transformatifs en matière de genre, traitant les causes profondes, y compris l'inégalité entre les hommes et les femmes, les normes et les institutions socioculturelles discriminatoires, ainsi que la promotion de législations et de politiques qui favorisent l'égalité entre les hommes et les femmes.

Le Conseil et les participants se sont félicités de l'adoption de l'Observation générale conjointe sur le mariage précoce par le Comité de l'UA sur les droits et le bien-être de l'enfant et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP). Dans le même contexte, et, tout en se félicitant de la nomination de la Rapporteuse spéciale de l'UA sur le mariage précoce, les participants ont réitéré l'appel à l'UA pour la nomination d'un Envoyé spécial pour les enfants affectés par les conflits armés.

Le Conseil et les participants ont exhorté les États membres à adopter l'âge minimum universel de mariage à 18 ans. Dans ce contexte, ils ont félicité tous les États membres qui ont déjà signé et ratifié la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE), ainsi que le Protocole relatif aux droits de la femme en Afrique, et ont exhorté ceux qui ne l'ont pas encore fait à faire de même, dans les meilleurs délais possibles. Le Conseil a souligné l'importance pour les États membres de mettre pleinement en œuvre la position africaine commune pour mettre fin au mariage précoce, également connue sous l'appellation « l'Engagement de Sandton à mettre fin au mariage précoce », adoptée par la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'UA en juillet 2015, à Johannesburg, en Afrique du Sud.

Le Conseil a reconnu que la campagne visant à mettre fin aux mariages précoces s'intensifie dans certaines parties du continent. À cet égard, le Conseil a félicité les États membres qui ont déjà lancé des campagnes nationales pour mettre fin aux mariages précoces et ont exhorté les autres États membres à en faire autant.

Le Conseil a félicité S.E. le Président Edgar Lungu, de la République de Zambie, pour avoir parrainé la campagne visant à mettre fin aux mariages précoces en Afrique, et s'est engagé à travailler en étroite collaboration avec lui, ainsi qu'avec le Département des Affaires sociales de

la Commission pour assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises pour mettre fin aux mariages précoces en Afrique.

Le Conseil a également félicité tous les partenaires de l'UA qui soutiennent la Campagne de l'UA pour mettre fin aux mariages précoces, en particulier l'Union européenne (UE), la Norvège et les États-Unis d'Amérique. Le Conseil a félicité l'UNICEF et Le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) pour leur programme mondial visant à intensifier l'action visant à mettre fin aux mariages précoces dans huit pays africains, à savoir le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Ghana, le Mozambique, le Niger, la Sierra Léone, l'Ouganda et la Zambie. Dans le même contexte, le Conseil a félicité les organisations de la société civile pour leur rôle actif dans la promotion de la sensibilisation et la campagne pour mettre fin aux mariages précoces.

Le Conseil a demandé aux Communautés économiques régionales (CER) et aux Mécanismes régionaux (MR) pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits d'élaborer des mécanismes de suivi et de notification pour les abus infligés aux enfants dans les États membres, y compris les mariages précoces aussi bien en situation, de paix que de conflit.

Le Conseil a également demandé à la Commission de l'UA de prendre les mesures nécessaires pour assurer une sensibilisation accrue et des campagnes d'éducation civique pour mettre fin aux abus et à l'exploitation des enfants, y compris les mariages précoces. Dans le même contexte, le Conseil a souligné l'importance d'une interaction avec les chefs traditionnels et religieux, en vue de les sensibiliser sur la nécessité de mettre fin de manière urgente aux pratiques néfastes à l'égard des enfants, en particulier les mariages précoces. A cet égard, le Conseil a demandé à la Commission de consacrer plus d'activités au thème mettre fin aux mariages précoces, avec la participation active de leader traditionnels et religieux, ainsi que des parlementaires.

Les participants ont demandé au Conseil de consacrer une séance publique annuelle au thème «mettre fin aux mariages précoces», en vue de donner aux États membres et aux autres participants une information mise à jour sur l'état des progrès dans la lutte contre le phénomène.

Le Conseil est convenu de rester saisi de la question.